

# Conseil Municipal de la commune de Clermont l'Hérault

# Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en exer-

cice: 29

Conseillers Municipaux présents ou

représentés : 29

Date de la convocation :

28 septembre 2023

be?

Délibération n° DCM23-10-04P5

Administration générale – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale –

Remplacement d'un élu

Le quorum est atteint.

## Présents:

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,

M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

### Absents:

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

#### Procurations:

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal

M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière

M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart

Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Louise Jaber à Mme Joelle Mouchoux

M. Patrick Javourev à Mme Elisabeth Blanquet

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur: M. le Maire

Par délibération n° DCM21-09-22P4 du 22 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal appelés à siéger es qualité au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont été élus comme suit :

- Madame Isabelle Le Goff,
- Madame Elisabeth Blanquet,
- Madame Joëlle Mouchoux.
- Madame Catherine Klein,
- Madame Paquita Médiani,
- Monsieur Michel Vullierme.

DCM23-10-04P5 p. 1/2 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture 034-213400792-20231004-DCM23-10-04P5-DE Date de télétransmission : 11/10/2023 Date de réception préfecture : 11/10/2023 Madame Paquita Médiani ayant démissionné de ses fonctions au sein du Conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à une nouvelle élection, de façon à pourvoir au siège devenu vacant.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder, conformément aux dispositions des article L.123-6 et R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à l'élection, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, d'un représentant du Conseil Municipal qui siègera au Conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de Madame Claude Blaho-Poncé.

Les membres du Conseil Municipal appelés à siéger es qualité au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont :

Madame Isabelle Le Goff, Madame Elisabeth Blanquet, Madame Joëlle Mouchoux, Madame Catherine Klein, Madame Blaho-Poncé, Monsieur Vullierme Michel.

Secrétaire de séance,

Maire et président de séance,

Michaël DELTOUR

Gérard BESSIERE